Règlement du Critérium National
A l'américaine F.S.G.T.
de Cyclo-cross 2008

Validé le 6 Octobre 2007 (modifié le 28/10)

Le label " **Critérium National**" est accordé à partir du moment où au moins cinq Comités se sont engagés, dans chaque catégorie, en dessous le label de "**Critérium**" sera attribué.

Qualification

Ces Critériums sont ouverts aux licenciés F.S.G.T. qualifiés avant le 02 Janvier 2008.

- **Espoirs** **nés entre 1986 et 1989**
- **Seniors** **nés entre 1967 et 1985**
- **Vétérans** **nés entre 1959 et 1968**
- **Super Vétérans** **nés entre 1949 et 1958**
- **Anciens** **nés en 1948 et avant**

Chaque concurrent devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 5 équipes par catégorie et par comité. Chaque Comité pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter si un coureur titulaire est absent).

Chaque coureur licencié doublement affilié devra justifier la participation à **six (6) épreuves Vélo F.S.G.T. entre le 01/09/2007 et le 31/12/2007, avoir participé à son championnat départemental ou régional ou inter départemental ou bien avoir participé au dernier fédéral de cyclo-cross 2007**
Les coureurs (F.F.C.) avec + de 200 points et ayant été classé élite les 6 années précédentes ou 2 ans pour les nationaux ou 1^{eres} catégories au classement établi à la fin de saison route 2007 ne peuvent être qualifiés.
Le coureur doit avoir été licencié la saison précédente a la FSGT

Sont exclus les coureurs ayant participé au championnat de France FFC de l'année en cours.

Les engagements devront parvenir à la Fédération avant le 8 Janvier 2008.
Seuls seront enregistrés ceux validés par le Comité du coureur, accompagnés du règlement financier.

Prise des dossards

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence de l'année précédente et celle de l'année en cours dûment remplie avec : la photo, la signature et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

Matériel

Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Les roues devront être de 700. Les adaptateurs sont interdits. Seul les vélos de cyclo-cross seront autorisés (les VTT sont interdit).

Changement de matériel

Le changement de vélo est autorisé et se fera exclusivement sur la ligne de départ / arrivée au point de dépannage prévus à cet effet. Le changement de roue est autorisé sur toute la longueur du circuit.

Tenue vestimentaire

Chaque coureur d'une équipe devra revêtir un maillot identique (de comité ou de club).

Echauffements

Les échauffements sont interdits sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. **Ainsi que sur le circuit du championnat.** Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Déroulement des épreuves

L'appel des coureurs se fera nominativement 10 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera la première équipe du comité organisateur, puis les autres Comités toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les relais se feront sur la ligne d'arrivée.

Durée des épreuves

* **Espoirs 50 Minutes**
* **Seniors 50 Minutes**
* **Vétérans 50 Minutes**
* **Super Vétérans 50 Minutes**
* **Anciens 50 Minutes**

Récompenses fédérales

L'équipe vainqueur du Critérium National de chaque catégorie se verra remettre un écusson, 1 coupe et une médaille.
La deuxième et troisième équipe 1 médaille.

Un prix d'équipe portant le label de "Critérium National" sera attribué sur l'ensemble des épreuves à l'américaine et remis en jeu l'année suivante.

Sanctions

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension d'UN AN du Comité du coureur concerné.

Réclamations

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo
de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX

CYCLISME